

Dans ce numéro

Quoi de neuf?

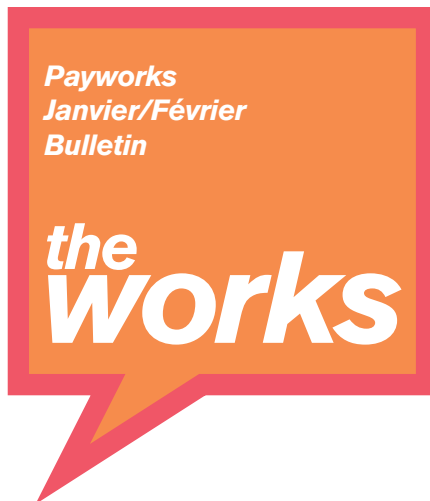
Faits saillants - Payworks

Apprenez à les connaître

Apprenez à connaître votre représentant du service à la clientèle

S'assurer de la conformité

Mises à jour sur la législation 2011



Quoi de neuf?

Faits saillants - Payworks

Changement d'entreprise de messagerie - Purolator

Afin de mieux servir ses clients, Payworks a décidé de changer d'entreprise de messagerie et de passer d'UPS à Purolator. Ce changement sera mis en application graduellement au cours des prochaines semaines.

Comme Purolator offre une période plus longue pour le ramassage, il nous sera plus facile de respecter nos délais pour les livraisons (qui peuvent être retardées par suite d'intempéries ou de problèmes mécaniques dans les avions par exemple).

L'un des plus grands avantages que nous apporterons ce changement dans l'entreprise

Congrès en janvier et février

Payworks a récemment participé à la BC Foodservice Expo à Vancouver qui a eu lieu les 30 et 31 janvier 2011, et au congrès annuel de L'association des professionnels(elles) en ressources humaines de l'Ontario et son salon

de messagerie, c'est que Purolator offre une plus grande visibilité pour les envois. Tous les envois sont scannés à chaque manutention, du ramassage à la livraison, ce qui élimine les incertitudes et améliore la qualité des suivis des livraisons.

Les prix ne seront pas touchés par le changement de fournisseur, et nous prévoyons que les seules conséquences seront favorables. Si vous avez des questions ou des commentaires relativement à ce changement, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant du service à la clientèle de Payworks au numéro sans frais 1-866-788-3500.

professionnel à Toronto, en Ontario, tenus du 2 au 4 février 2011. Avez-vous participé à l'un de ces événements? Voir la photo de notre kiosque au salon professionnel de L'Association des professionnels(elles) à droite.



Apprenez à les connaître

Apprenez à connaître votre représentant du service à la clientèle

Theressa Leader travaille au sein du Centre de service national de Payworks depuis septembre 2008. Elle offre son aide à environ 220 clients à titre de représentante du service à la clientèle pour les marchés moyens. Theressa a obtenu le titre de spécialiste en conformité de la paie (SCP) en 2008.

Avant de se joindre à l'équipe de Payworks, elle a occupé un poste d'administratrice de bureau, où elle a pour la première fois effectué des tâches relatives au traitement de la paie. Nous connaissons la suite!

Lorsqu'on lui demande ce qu'elle aime le plus dans le domaine du traitement de la paie, elle répond que ce sont les clients. « Ce que j'aime, c'est chaque jour traiter la paie et aider

les clients à effectuer leurs tâches ».

Dans ses temps libres, Theressa demeure active. Elle pratique le yoga chaud et l'entraînement aux poids, elle court et elle nage. Elle aime aussi préparer et décorer des gâteaux pour les réunions de famille.

Elle passe aussi beaucoup de temps avec son mari Philip, leur fils de presque deux ans Christian et leur chien croisé berger allemand/husky Gypsy.

Si la température est agréable pendant le week-end du Jour de la famille, Theressa et les membres de sa famille participeront au Festival du Voyageur à Winnipeg.



Theressa et son mari, Philip, ont dernièrement participé à événement ayant pour thème la Saint-Valentin et parrainé par Payworks.

S'assurer de la conformité

Mises à jour sur la législation 2011

Vous trouverez toutes les mises à jour sur la législation 2011 dans la partie Ressources du site Web de Payworks. Les mises à jour figureront également dans le Guide de la paie de Payworks de 2011.

Vous pouvez télécharger le Guide de la paie 2011 à partir du site Web de Payworks et du portail Web. Les formulaires TD1 2011 seront ajoutés dans la section Ressources du site Web de Payworks. Les mises à jour sont les suivantes :

Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec

- Le maximum des gains ouvrant droit à pension a été majoré et est passé de 47 200 \$ à 48 300 \$.
- Le maximum des gains cotisables a été majoré et est passé de 43 700 \$ à 44 800 \$.
- Le taux des cotisations demeure à 4,95 %.
- Le maximum des cotisations salariales/patronales a été majoré et est passé de 2 163,15 \$ à 2 217,60 \$.

Assurance emploi (AE) (Employés autres que ceux du Québec)

- Le maximum de la rémunération assurable a été majoré et est passé de 43 200 \$ à 44 200 \$.
- Le taux des cotisations salariales est de 1,78 %.
- Le taux des cotisations patronales est de 2,492 %.
- Le maximum des cotisations salariales a été majoré et est passé de 747,36 \$ à 786,76 \$.
- Le maximum des cotisations patronales a été majoré et est passé de 1 046,30 \$ à 1 101,46 \$.

Assurance emploi (AE) (Employés du Québec)

- Le maximum de la rémunération assurable a été majoré et est passé de 43 200 \$ à 44 200 \$.
- Le taux des cotisations salariales a été majoré et est passé de 1,36 % à 1,41 %.
- Le taux des cotisations patronales a été majoré et est passé de 1,904 % à 1,974 %.
- Le maximum des cotisations salariales a été majoré et est passé de 587,52 \$ à 623,22 \$.
- Le maximum des cotisations patronales a été majoré et est passé de 822,53 \$ à 872,51 \$.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

- Le maximum de la rémunération assurable a été majoré et est passé de 62 500 \$ à 64 000 \$.
- Le taux des cotisations salariales a été majoré et est passé de 0,506 % à 0,537 %.
- Le taux des cotisations patronales a été majoré et est passé de 0,708 % à 0,752 %.
- Le maximum des cotisations salariales a été majoré et est passé de 316,25 \$ à 343,68 \$.
- Le maximum des cotisations patronales a été majoré et est passé de 442,50 \$ à 481,28 \$.

Exigences provinciales en matière de déclarations pour la CAT/CSST

Province	Date limite	Rémunération assurable maximale
BC	28 février (trimestrielle); 1 - 15 mars (annuelle)	71 700 \$
AB	28 février	82 800 \$
SK	28 février	55 000 \$
MB	28 février	96 000 \$
ON	31 mars	79 600 \$
QC	avant le 15 mars	64 000 \$
NB	28 février	56 700 \$
NS	28 février	52 000 \$
PE	28 février	47 800 \$
NL	28 février	51 595 \$
YT	28 février	77 920 \$
NT	28 février	82 720 \$
NU	28 février	82 720 \$

Facteurs d'équivalence maximums 2011

- La cotisation annuelle maximale dans le cas d'un régime de retraite à cotisation déterminée est de 22 970 \$.
- La cotisation annuelle maximale dans le cas d'un régime de participation différée aux bénéfices (la moitié de celle du régime à cotisation déterminée) est de 11 485 \$.
- La cotisation annuelle maximale dans le cas d'un régime enregistré d'épargne-retraite est de 22 450 \$.
- La cotisation annuelle maximale dans le cas d'un régime de retraite à prestations déterminées est de 22 370 \$.

Montants personnels de base indiqués dans les feuilles TD1 fédérales et provinciales et le formulaire TP-1015.3-V au Québec

Province ou territoire	Montant personnel de base
Fédéral	10 527 \$
Colombie-Britannique	11 088 \$
Alberta	16 977 \$
Saskatchewan	13 535 \$
Manitoba	8 134 \$
Ontario	9 104 \$
Québec	10 640 \$
Nouveau-Brunswick	8 953 \$
Nouvelle-Écosse	8 231 \$
Île-du-Prince-Édouard	7 708 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	7 989 \$
Yukon	10 527 \$
Territoires du Nord-Ouest	12 919 \$
Nunavut	11 878 \$

Jours fériés en 2011

Jour de l'An	1 janvier
Le 2 janvier (QC)	4 janvier
Jour de la famille (AB, SK, ON)	21 février
Jour de Louis Riel (MB)	21 février
Fêtes des Insulaires (PE)	21 février
Fête du patrimoine (YT)	25 février
Vendredi saint	22 avril
Le lundi de Pâques (NU)	25 avril
Fête de la Reine	23 mai
Journée nationale des Autochtones (NT)	21 juin
Fête nationale (QC)	24 juin
Jour de la Découverte (NL)	27 juin
Fête du Canada	1 juillet
Jour de Nunavut (NU)	9 juillet
Congé civique*	1 août
Jour de la Découverte (YT)	15 août
Jour du Travail	5 septembre
l'Action de grâce	10 octobre
Jour du Souvenir**	11 novembre
Jour du Noël	25 décembre
Lendemain de Noël	26 décembre
Institutions financières sont fermées	27 décembre

*Jours fériés en BC, AB, SK, MB, ON, NT, NU, NB et NS. Jour facultatif à la discrétion de l'employeur dans AB.

**Bureaux fermés en BC, AB, SK, NT, NU, YT, NB, et PE.

Quoi de neuf?

Venez nous rencontrer à nos kiosques pendant les congrès et les salons professionnels suivants :

20 et 21 mars

Centrex 2011
Salon Manitoba's hospitality tradeshow
Salon professionnel : 20 mars, 12 h – 18 h, et 21 mars, 11 h – 16 h
Winnipeg Convention Centre
3e étage, 375, avenue York, Winnipeg, Manitoba
www.centrex.ca

27 mars

Saskatchewan Hotel & Hospitality Association (SHHA)
Hotel & Hospitality Expo
Exposition : 27 mars, 11 h 30 – 18 h
Delta Hotel, Regina, SK
www.hotelsofsask.com

Du 7 au 10 juin

L'Association canadienne de la paie
29e congrès annuel et salon professionnel
Salon professionnel : 8 juillet, 9 h – 17 h
Shaw Conference Centre
Edmonton, AB
www.payroll.ca

Au congrès de L'Association canadienne de la paie, Payworks parrainera le Snack Food Break du festival, qui aura lieu le mercredi le 8 juin, de 14 h à 17 h.

EDMONTON 2011

LE FESTIVAL DE LA PAIE

Venez échanger vos connaissances et célébrer le professionnalisme de la paie dans la ville canadienne des festivals.

29^e CONGRÈS ANNUEL ET SALON PROFESSIONNEL DU 7 AU 10 JUIN 2011

Le Centre de Congrès Shaw EDMONTON (ALBERTA)

PROFESSIONNELS DE LA PAIE

ACIP CMA

